

Secrétariat Général du gouvernement

Direction de l'enseignement
de la Nouvelle-Calédonie
19 Avenue du Maréchal Foch
BP M2- 98849 Nouméa Cedex

Mél : denc@gouv.nc
Tél. : 23.96.00 - Fax : 26.21.45

N°2024 - DENC - 8810

Nouméa, le 8 février 2024

Le directeur

à

Mesdames et messieurs les inspectrices et inspecteurs
d'autorité pédagogique,
Mesdames et messieurs les conseillères
et conseillers pédagogiques,
Mesdames et messieurs les directrices et directeurs des
écoles maternelles, élémentaires et primaires publiques,
Mesdames et messieurs les enseignantes et enseignants,

LETTRE DE RENTREE 2024

A l'aube de la rentrée scolaire 2024, je vous adresse les orientations qui guideront les actions éducatives et pédagogiques de la Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC).

Cette année revêt une importance particulière, marquée par l'esprit olympique qui résonnera au sein de nos écoles. Comme annoncé par la Vice-Présidente du gouvernement, madame Isabelle CHAMPMOREAU et dans la continuité des priorités de la DENC, nous sommes appelés à amplifier nos efforts pour promouvoir la santé et le sport au sein de notre communauté éducative. Les jeux olympiques, symboles d'excellence et d'esprit d'équipe, nous offrent une opportunité de placer ces valeurs au centre de nos actions. Par conséquent, j'encourage chacune et chacun d'entre vous à intégrer ces thématiques dans vos enseignements et à favoriser des initiatives novatrices qui renforceront la place du sport dans le quotidien des élèves, comme la mise en place de 30 minutes d'activités physiques quotidiennes (APQ).

De plus, afin de renforcer la maîtrise des fondamentaux, je souhaite que le dispositif, « le ¼ d'heure lecture à l'école » soit généralisé à l'ensemble des écoles du territoire, pour favoriser le développement des compétences des élèves. En dédiant un temps chaque jour à la lecture plaisir, nous stimulons leur curiosité, renforçons leur compréhension, enrichissons leur patrimoine littéraire et contribuons à leur épanouissement intellectuel.

En parallèle, j'attire votre attention, sur la place des mathématiques à l'école. En renforçant l'enseignement de cette discipline, nous offrons aux élèves des outils pour développer des compétences analytiques et résoudre des problèmes complexes. A ce titre, les écoles prioritaires dans un premier temps, puis l'ensemble des écoles, se verront dotées de manuels didactiques et pédagogiques.

Je souhaite également souligner l'importance de la maternelle dans notre système éducatif. C'est à ce stade précoce que se posent les bases fondamentales du développement cognitif, social et émotionnel des enfants. A ce titre une circulaire visant à orienter vos pratiques vous sera communiquée prochainement.

En outre, je souhaite mettre en lumière les projets fédérateurs de la DENC alignés sur les priorités du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie et du gouvernement. J'encourage vivement toutes les écoles à s'inscrire dans cette dynamique. Les enseignements doivent faire sens pour les élèves, il est essentiel de croiser les enseignements : l'apprentissage du français et des mathématiques est au service des autres disciplines et réciproquement. Les projets fédérateurs sont à votre disposition.

Egalement, dans le cadre du plan territorial de sécurité routière, nous renforçons notre engagement en faveur de l'éducation à la sécurité routière en intensifiant notre programme éducatif dédié. Ainsi, la préparation et la passation de l'attestation de première éducation à la route (APER) à l'école primaire revêt un caractère fondamental et obligatoire.

Par ailleurs, dans la continuité des priorités de la DENC, je vous informe des initiatives qui prendront effet pour améliorer la maîtrise des fondamentaux, prévenir et lutter contre le décrochage scolaire et s'assurer de la bonne santé des élèves et de leur bien-être. Il est question d'adapter les modalités d'enseignement et les organisations pédagogiques pour mieux répondre aux besoins des élèves et garantir leur réussite.

À ce titre, nous avons identifié plusieurs dispositifs expérimentaux tels que la réorganisation des temps d'apprentissage, la priorisation des programmes, la 6^{ème} innovante, la prévention du décrochage scolaire. Même si certaines de ces pratiques sont déjà répandues, il s'agit de les officialiser et de les pérenniser. Vous avez donc la liberté de les expérimenter sur l'année scolaire 2024 pour une mise en œuvre effective en 2025.

1- La réorganisation pédagogique des temps d'apprentissage, des échanges de services et des décloisonnements flexibles, pour une meilleure prise en compte des besoins des élèves

Les organisations doivent être envisagées pour assurer le meilleur parcours de formation des élèves et valoriser les compétences spécifiques des enseignants.

Ainsi, il vous est dorénavant possible de mettre en œuvre des échanges de services et/ou des décloisonnements, y compris dans les domaines fondamentaux, sans limite horaire au bénéfice d'un niveau de classe, d'un cycle ou de plusieurs cycles.

Je vous rappelle par ailleurs que depuis la délibération du 13 janvier 2021 portant organisation de l'enseignement primaire, il n'y a plus de quotas horaires définis pour l'organisation des échanges de services ou des décloisonnements.

2- La priorisation des programmes, pour assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux à l'entrée en 6^{ème}

Nous poursuivons le travail de priorisation. Des écoles s'engageront dans l'expérimentation au début du deuxième semestre 2024. Il ne s'agit pas d'une nouvelle réforme mais bien d'une simplification et d'un ajustement pour répondre aux attentes institutionnelles, pour permettre à chacune et chacun d'entre vous d'accorder davantage de temps à l'élève.

3- Une 6ème innovante, au service du bien-être des élèves

L'éducation est en constante évolution et l'innovation pédagogique contribue à la réussite des élèves. Nous profiterons de cette année, pour poursuivre avec l'ensemble des partenaires, un plan d'action centré sur cette transition CM2-6ème « En route vers la 6ème ! » avec des établissements pilotes sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'offrir une expérience éducative et pédagogique plus engageante et mieux adaptée aux besoins des élèves.

L'année 2024 est consacrée à la finalisation du dispositif, pour une mise en œuvre dès la rentrée 2025. A cela s'ajoute la création d'un territoire éducatif sur la zone de Houailou mettant en synergie l'ensemble des acteurs de la communauté éducative à l'initiative du vice-rectorat.

4- La prévention du décrochage scolaire, une école bienveillante et exigeante

La prévention du décrochage scolaire au niveau de l'école primaire vise à identifier et intervenir précocement auprès des élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage et de comportement ou qui présentent un niveau d'absentéisme préoccupant. Il est question de prévenir l'accumulation de lacunes qui pourraient les mettre en situation d'échec par la suite. Il s'agit :

- de favoriser un environnement scolaire inclusif et bienveillant où les élèves se sentent respectés et soutenus dans leur apprentissage,
- de renforcer la collaboration entre l'école, les parents et la communauté éducative,
- de développer les compétences socio-émotionnelles des élèves,
- de sensibiliser et lutter contre le harcèlement et le cyber harcèlement.

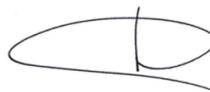
Par ailleurs, la nouvelle maquette de formation à l'Institut de Formation des maitres de la Nouvelle-Calédonie (l'IFMNC) offrira un parcours complet sur la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers et en situation de handicap. Dans ce domaine, nous poursuivons la simplification et la dématérialisation des outils, et notamment le Parcours Scolaire Inclusif (PSI) dématérialisé expérimenté dans des écoles pilotes en ce début d'année, il sera généralisé au cours du deuxième semestre.

Enfin à titre informatif, grâce à une communication positive, qui valorise votre métier et l'ensemble des actions menées dans vos écoles, notre message a atteint un public plus vaste, se traduisant par 650 demandes d'inscription en formation initiale (soit 3,5 fois plus de demandes d'entrée en formation en une seule année). Cet engouement démontre non seulement l'attrait de notre programme, mais aussi la valeur que la communauté accorde à l'éducation. Sachez également que la capacité d'accueil à l'IFMNC a été augmentée de 50% en 2 ans pour répondre à la demande croissante de recrutement.

Je suis convaincu que cette année scolaire sera une période riche en défis et en réussite, portée par notre engagement commun envers l'éducation et le bien-être des élèves. Je sais pouvoir compter sur votre dévouement et votre créativité pour faire de chaque journée un pas de plus vers l'épanouissement des élèves.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente année scolaire 2024 et je vous assure du soutien de la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie afin de faire progresser notre école vers la réussite de tous les élèves.

Le directeur de l'enseignement
de la Nouvelle-Calédonie



Romain CAPRON

Copie :

Monsieur le vice-recteur, directeur général des enseignements,
Madame la directrice de l'éducation et de la réussite de la province sud
Madame la directrice de l'enseignement de la province des îles Loyauté,
Monsieur le directeur de l'enseignement de la province nord
Direction des enseignements privés
Madame la directrice de l'IFMNC
Monsieur le directeur de L'INSPE